

ASSEMBLEE NATIONALE

-----  
SIXIEME LEGISLATURE

-----  
SECRETARIAT GENERAL *F*

-----  
Direction des Services Législatifs *R*

-----  
Division des Séances et Huissiers *gy*

-----  
Année 2019

Séance plénière du 24/04/2019

REPUBLIQUE TOGOLAISE

-----  
Travail-Liberté-Patrie

LOI N° \_\_\_\_\_

**AUTORISANT L'ADHESION DU TOGO A  
L'ACCORD PORTANT CREATION DE L'AGENCE  
POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN  
AFRIQUE (ACA), ADOPTE LE 18 MAI 2000  
A GRAND BAIE**

**Article premier** : Est autorisée, l'adhésion du Togo à l'accord portant création de l'Agence pour l'assurance du Commerce en Afrique (ACA), adopté le 18 mai 2000 à Grand Baie.

**Article 2** : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Délibéré et adopté le 24 avril 2019

La Présidente de l'Assemblée nationale



**Yawa Djigbodi TSEGAN**